

Vous venez d'avoir 16 ans ceci vous concerne

La loi du 28.10.1997 institue pour tous les jeunes français garçons et filles un parcours de citoyenneté obligatoire qui les accompagne dans la découverte de leurs droits et devoirs



MINISTÈRE
DES ARMÉES

SGA
Secrétariat général pour l'administration

 **Tous les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.**

Seul le recensement permet la convocation à la JDC environ 1 an après.

Dès vos 16 ans rendez-vous auprès de votre mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille

ou en ligne pour certaines communes :
www.service-public.fr



Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...) ;
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

Et pour répondre à toutes vos questions sur la JDC, connectez-vous à **majdc.fr**, vous pourrez ainsi :

- ♦ Découvrir ce qu'est la JDC
- ♦ Télécharger votre convocation
- ♦ Changer la date de votre JDC
- ♦ Être guidé jusqu'au site de convocation
- ♦ Télécharger votre attestation à l'issue de la JDC en cas de perte du certificat remis

Un délai de 2 à 4 mois après votre recensement est nécessaire pour créer votre compte.

Mais pour être automatiquement alerté de cette possibilité il vous suffit de laisser une adresse mail lors de votre venue en mairie.

Pour tout renseignement contactez le Centre du service national de Caen :



09 70 84 51 51

Lundi au jeudi : 09h à 11h 45

Vendredi : 09h à 12h - 13h30 à 15h30

Pas d'accueil public



csn-caen.jdc.fct@intradef.gouv.fr



Journée Défense et Citoyenneté

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



 J'ai entre 16 et 25 ans  Je m'inscris en quelques clics  Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR

